



**ASCOMA
GABON**

Conseil & Courtier en Assurances

Avenue Savorgnan de Brazza

BP 272 - Port Gentil • Gabon

T. (+241) 01 55 25 52 • F. (+241) 01 55 09 47

gabon@ascoma.com

www.ascoma.com

ATTESTATION

Nous soussignés **ASCOMA GABON B. P. 272 PORT-GENTIL** certifions que **la SOCIETE GABON MAINTENANCE INDUSTRIELLE BP 759 PORT-GENTIL**, a souscrit par notre intermédiaire un contrat d'assurance « **Responsabilité Civile Exploitation N° 062 000 348B** » auprès de la Compagnie «**AXA GABON**».

ACTIVITES

Maintenance industrielle, traitement anti-corrosion, décapage et peinture industrielle, assistance technique et formation échafaudage, formation anti-corrosion, montage d'échafaudage et démontage, chaudronnerie et soudure, location de matériel industriel et équipement, résinage et revêtements spéciaux, calorifuge et cordiste, décapage à autre pression.

GARANTIES & LIMITATION

A/ RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

➤ Dommages corporels y compris dommages : Dommages exceptionnels compris	1 000 000 000 FCFA
➤ Intoxications alimentaires, par sinistre et par an	125 000 000 FCFA
➤ Dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre	100 000 000 FCFA
- Dont, Dommages immatériels consécutifs	50 000 000 FCFA
- Dommages d'incendie, explosion, dommages électriques et de l'action des eaux hors locaux	50 000 000 FCFA
➤ Biens confiés et/ou existants par sinistre	30 000 000 FCFA
➤ Vols commis par les préposés par sinistre	2 500 000 FCFA

B - RESPONSABILITE CIVILE APRES TRAVAUX ET/OU LIVRAISON

➤ Tous dommages confondus par sinistre et par an	100 000 000 FCFA
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	50 000 000 FCFA
- Dommages d'incendie, explosion, dommages électriques 20 000 000 FCFA et de l'action des eaux hors locaux	

C- DEFENSE ET RECOURS

➤ A concurrence par sinistre de	2 000 000 F CFA
---------------------------------	-----------------

II/ FRANCHISES APPLICABLES

RC EXPLOITATION

- Dommages corporels Néant
- Dommages matériels et immatériels consécutifs 10% minimum 250 000 FCFA, maximum 1 000 000 F CFA
- Objets confiés et/ou existants 10% minimum 250 000 FCFA, maximum 1 000 000 F CFA
- Vols commis par les préposés par sinistre 100 000 F CFA

RC APRES TRAVAUX ET/OU LIVRAISON

10% des dommages, minimum 200 000 F CFA, maximum 500 000 F CFA

Période de garantie 01/01/2025 au 31/12/2025

La présente police est souscrite pour une durée **d'UN AN** et renouvelable par **TACITE RECONDUCTION** à l'échéance annuelle avec faculté de résiliation réciproque **DEUX MOIS** au moins avant l'échéance annuelle fixée au **01^{er} Janvier de chaque année.**

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Port – Gentil 07 Janvier 2025.

POUR LA SOCIETE

